

## Compte rendu réunion collectif Usagers Dolce Via / élus / partenaires Mardi 30 janvier 2018

**Présents** : J. Merchat (VP aménagement CAPCA), A. Sallier (VP Patrimoine bâti et Equipement CAPCA), F. Vennin (Directeur Général des Services CAPCA), JL. Civat Maire de St Laurent du Pape, Pierre Fuzier (4eme Adjoint Mairie de la Voulte Sur Rhône), Représentant du SDEA (Mo du chantier), Représentant Jeunesse et Sport. Collectif Usagers Dolce Via (Marcheurs, Joggeurs, Vététistes), Comité Départemental et National Equestre, Associations Vivarais Compétitions Equestres

**Absent** : M. Ferroussier Maire de St Fortunat (ou son représentant)

Tour de table pour que les élus se présentent.

JP Blache (Comité Départemental et National Equestre) ouvre la séance en rappelant le contexte et l'objet de la réunion.

- Pas de concertation du projet
- Information inexistante, chacun a découvert le projet en décembre, au début des travaux
- Pas de réponses apportées aux nombreuses demandes des Comités Equestres et usagers (courriers, appels téléphoniques...)

Choix d'un revêtement qui ne convient pas à la grande majorité des usagers (randonneurs pédestres, joggeurs, familles, vététistes, vélos, équestres).

- En s'adressant aux élus délégués à ce projet : que pouvez-vous nous répondre à ces points ?  
Quelle proposition pouvez-vous faire quant au type de revêtement ?

Collectif Usagers : présentation des résultats des réponses du questionnaires numériques. 350 réponses obtenues.

- 38,6% habitants de St Laurent, 36,6% sur autres communes que celles traversées par la voie, 12,7% La Voulte, 10% Beauchastel
- Usage : 70% pédestre, 67,1% vélo, 34% course, 17% équestre
- Fréquentation : 32% au moins une fois par mois, 25,9% au moins une fois par semaine, 15% plusieurs fois par semaine, 14% au moins une fois par trimestre
- 57,9% ne sont pas informé du projet pour 42% qui le sont
- 85,6% qui sont défavorable au revêtement choisi, 11,5% favorable
- Favorables : 50% stabilité, 77% confort, 35% propreté, 12,5% vitesse
- Défavorables : 92% dénaturalisation du lieu, 70,7% Impact environnemental, 45,7% coût, 39% rigidité, 38,5% manque de confort, 38,5% vitesse excessive, 31% choix du type de revêtement

J. Merchat (CAPCA) : historique de cette voie douce : 70 kms de voie Douce ou Verte avec des revêtements qui varient selon les tronçons avec différentes caractéristiques et différents usages. Projet global, avec une vision sur les 42 communes du territoire CAPCA pour prendre la décision de cet aménagement. Volonté d'une jonction entre la Voulte Sur Rhône et la Via Rhôna (projet de la passerelle en cours au-dessus de la 86) qui fait la spécificité de ce tronçon par rapport à ceux plus haut dans la vallée.

**Développement** : Réflexion avec le lien à la Voulte, une commune de 5000 habitants avec des services, une petite ville. Volonté unanime des élus de la CAPCA et des autres EPCI avoisinantes. Une approche prioritaire et pas uniquement ludique autour du projet qui doit répondre à l'intérêt général (qui ne peut être la somme de chaque usage) s'inscrivant dans la réflexion de la mobilité (développement des déplacements en mode doux comme par exemple pour les jeunes qui pourraient se rendre au collège).

Développement du réseau de VTT en lien avec les différentes voies.

**Réflexion technique** : Choix à partir des différentes propositions en fonction de la résistance à l'érosion, de l'entretien à prévoir et des aspects réglementaires (3m de large minimum pour assurer les dépassements en sécurité des différents usagers)

Compteur sur la Dolce Via en 2017 : St Laurent 38878 passages = 61% de vélos, 40% de pédestres

Sur la question de la concertation, Mr Merchat précise qu'elle s'est faite uniquement avec les membres de la CAPCA. Le projet a été présenté lors des conseils communautaires, avec des précisions techniques très claires et qu'il a été voté, à chaque fois, à l'unanimité.

Il ajoute qu'une réunion sur le site de la dolce via a eu lieu en Juillet mais aucun des maires de Saint Fortunat, La Voulte, Saint Laurent du Pape n'étaient présents.

JL Civat parle de l'histoire de l'aménagement de cette voie qui s'est fait dans la difficulté car il y a eu des conflits d'usages. Même si aujourd'hui (10 ans plus tard), tout le monde se félicite de cette voie et la majorité ne veut pas la voir modifiée. JL Civat rappelle l'écriture d'une Charte d'usages (caduque aujourd'hui) mais qui a défini les engagements de chacun.

**Représentant Jeunesse et Sport** : Les voies douces jouent un véritable rôle social du fait de l'accueil des différents types d'usagers. En s'appuyant sur le questionnaire, il souligne que ceux qui sont favorables à cet aménagement « béton » le sont à 12,5% pour la vitesse alors que ceux qui sont défavorables le sont à 38,5% pour la vitesse excessive. La vitesse et le partage des voies douces par les vélos et les autres est un danger avéré. Le choix d'un revêtement dur ira dans ce sens.

Chaque usager s'accorde sur le fait que les aménagements de la voie sont une bonne chose quand les élus présentent les questions techniques de signalétiques, carrefour, sécurité...Mais que le type de revêtement retenu ne répond pas à la majorité des usages. Il est souligné que ce ne sont pas que les équilibristes qui sont concernés mais bien l'ensemble des usagers (marcheurs, joggeurs, vététistes, équestres).

Il est mentionné le manque de concertation sur le projet : notamment par le Haras du Vivarais qui est directement impacté par la décision. Compétition Internationale au mois de Mars et plus d'accès aux chemins de randonnée par la voie (plus d'usage possible de la voie par les chevaux : le revêtement choisi ne le permet plus, trop glissant). Probabilité de licenciements du personnel du centre équestre.

⇒ Les élus des communes concernées sont interrogés directement

Mrs Civat et Mr Fuzier reconnaissent que l'information sur le revêtement envisagé a été négligée et plutôt floue, lors de la validation en conseil communautaire de ce projet. (« stabilisé ou bicouche selon que la voie est en site propre ou partagé » dans le compte rendu du conseil communautaire de Janvier 2017)

Mr Merchat reconnaît que les fédérations sportives n'ont pas été consultées !

Problèmes soulignés :

- Absence de signalétique claire sur le chantier. Panneau arrivé tardivement
- Question sur les vices de forme possibles liés à l'appel d'offre : un recours possible pour le collectif
- Absence de concertation avec les fédérations sportives de sports de pleine nature.

J. Merchat ne peut s'engager ce soir à répondre à la question : peut-on modifier le type de revêtement choisi ? Pour les raisons :

- Nécessité d'interroger la CAPCA dans son intégralité, il ne peut faire une réponse individuelle
- Nécessité de reprendre le dossier puisque des marchés publics ont été passés. Calcul des pénalités et des conditions si le type de revêtement est modifié à ce stade du chantier
- Rendez-vous dans un mois maximum pour formuler une réponse aux usagers suite à leur demande

Remarques complémentaires :

Mr F.Vennin Directeur des services de la CAPCA reconnaît que l'information auprès du public et des usagers de la Dolce Via a été inexistante.